

## Le rétablissement de l'autorité militaire dans les régions françaises en 1944-1945

Stéphane Weiss

### L'auteur

Stéphane Weiss est docteur en histoire contemporaine. Sa thèse soutenue en 2016 à l'Université Lyon 2 est consacrée aux organisations et aux projets militaires élaborés en France entre la Libération et la fin du second conflit mondial.

### Résumé

Cet article aborde un pan peu étudié de la Libération de la France en 1944-1945 : le rétablissement d'une administration militaire territoriale, sous la forme de régions militaires. Outre une fonction technique, celles-ci ont reçu une mission de maintien de l'ordre et de contrôle des Forces françaises de l'Intérieur. L'installation de leurs commandants ne s'est pas déroulée comme le gouvernement provisoire du général de Gaulle l'avait envisagé. Les émissaires gouvernementaux ont en effet souvent trouvé des places déjà prises par les responsables régionaux FFI. Ces prises de contact ont emprunté des voies variées. En novembre 1944, la moitié des commandants des régions militaires provient de la résistance intérieure.

**Mots clés** : France ; Libération ; Résistance ; rétablissement des institutions ; échelle régionale.

### Abstract

This article considers a little-studied aspect of the Liberation of France in 1944-1945: the reestablishment of a territorial military administration in the form of military regions. In addition to its technical role, the latter had for mission to maintain order and the control of the French Forces of the Interior (FFI). Their commanders were not selected in the manner foreseen by General De Gaulle's provisional government. Indeed, government emissaries often found that the jobs had already been taken by regional FFI leaders. These contacts took various forms. In November 1944, half of the commanders of the military regions came from the interior resistance.

**Keywords** : France; Liberation; Resistance; Reestablishment of Institutions; Regional Scale.

**Pour citer cet article** : Stéphane Weiss, « Le rétablissement de l'autorité militaire dans les régions françaises en 1944-1945 », *Histoire@Politique*, n° 34, janvier-avril 2018 [en ligne, [www.histoire-politique.fr](http://www.histoire-politique.fr)]

En 1944, la libération de la France se double du rétablissement des institutions républicaines. Dans cette optique, des commissaires régionaux de la République sont désignés par le gouvernement provisoire du général de Gaulle pour conduire les affaires civiles. Parallèlement, le gouvernement planifie un rétablissement de l'autorité militaire. Un quadrillage du territoire est prévu sous la forme de vingt régions militaires à installer au fur et à mesure de la libération de la métropole. Or, en septembre 1944, sur fond de montée en puissance des Forces françaises de l'Intérieur (FFI), le sujet militaire n'est pas l'apanage du seul gouvernement. Ce dernier, en pleine quête de légitimation auprès des Alliés, se trouve confronté à la concurrence d'instances agissant au nom du Conseil national de la Résistance : le Comité d'action militaire (COMAC) et son État-major national FFI (EMN FFI), dominés par des personnalités affiliées au Parti communiste. De même, les émissaires gouvernementaux dépêchés au sein des régions libérées trouvent des places souvent déjà prises. L'exercice de l'autorité militaire est en effet d'emblée assumé par les commandants régionaux FFI, quels qu'aient été leurs liens avec le COMAC. Dans ce cadre, la mise en place des nouvelles régions militaires a emprunté des voies variées.

Cet article expose ce pan peu connu de la Libération. Il abordera la politique gouvernementale relative aux régions militaires, les modalités de leur installation puis leur progressive normalisation. Il repose principalement sur les correspondances conservées au Service historique de la Défense (SHD), au sein des sous-séries 6P à 9P relatives à l'organisation militaire française en 1944-1945.

## **Les régions militaires : au service de la souveraineté et de l'ordre**

L'action des commissaires régionaux de la République, chargés d'incarner un nouveau pouvoir représentant « l'anti-Vichy, l'anti-AMGOT, l'anti-naphtaline, l'anti-anarchie<sup>1</sup> », a été étudiée assez précocement. À l'inverse, les régions militaires constituent un sujet encore peu analysé. Les mentions à leur sujet restent limitées<sup>2</sup>, voire entretiennent un flou historiographique, à l'image d'un article de 1974 indiquant que « le général désigné pour prendre le commandement de la région de Limoges s'en [est vu] interdire l'accès par Guingouin, chef FTP<sup>3</sup> ». L'article ne cite ni le nom du général, ni aucune source. Et pour cause : aucun officier général n'a été proposé en 1944 pour le commandement de la 12<sup>e</sup> Région militaire limousine.

### **Le programme des régions militaires**

En septembre 1944, les préoccupations militaires du gouvernement provisoire sont concentrées sur les forces terrestres qui relèvent du ministère de la Guerre, confié à André Diethelm. Ce dernier s'appuie sur une administration centrale. Dans la continuité de la pratique d'avant-guerre, elle doit être relayée par une administration territoriale : les régions militaires.

---

<sup>1</sup> Charles-Louis Foulon, *Le pouvoir en province à la Libération. Les commissaires de la République, 1943-1946*, Armand Colin, Paris, 1975, p. 8.

<sup>2</sup> Voir par exemple : Jacques Vernet, *Le réarmement et la réorganisation de l'Armée de Terre française (1943-1946)*, SHAT, Vincennes, 1980, p. 69.

<sup>3</sup> Pierre Le Goyet, « Quelques aspects du problème militaire français pendant la Libération du territoire », dans Actes du colloque international du Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale « La libération de la France », octobre 1974, Paris, CNRS, 1976, p. 559-584.

Correspondant en temps de paix aux corps d'armées, ces organes sont apparus en 1873 pour administrer les unités en garnison. De 1873 à 1940, leurs ressorts sont restés distincts des découpages civils, avec 19 puis 21 régions dont les contours n'ont pas systématiquement épousé ceux des départements. Entre juillet 1940 et novembre 1942, les régions militaires de la Zone Sud ont été remplacées par huit *Divisions militaires*, aux mêmes missions.

En 1944, le rétablissement de régions militaires est officialisé par un décret du 9 juin. Les nouvelles régions sont au nombre de vingt, numérotées de 1 à 22<sup>4</sup> (voir la carte A). Bien que les dossiers préparés à Alger pour leurs commandants comprennent un rappel du corpus législatif militaire de la III<sup>e</sup> République, une rupture est à souligner : la dévolution au pouvoir civil régional.

À la différence de la période 1873-1940, l'organisation militaire territoriale est en effet calquée sur l'organisation civile : les régions militaires correspondent aux commissariats de la République, avec des subdivisions départementales. L'exercice des pouvoirs de l'état de siège est en outre confié aux commissaires régionaux avec autorité sur les commandants des régions militaires. De plus, leur répartition est déconnectée de l'organisation des unités combattantes. Vingt régions militaires sont instituées, tandis que le programme de réarmement du 30 novembre 1944 ne prévoit que la levée de onze nouvelles divisions. Les régions militaires sont en fait pensées comme des outils de contrôle du territoire. Il s'agit de « contribuer à la réaffirmation, dans les moindres délais, de la souveraineté française sur le territoire métropolitain », y compris le maintien de l'ordre. Cette notion n'est pas un vain mot, puisque l'organisation de troupes pour la « réduction des foyers de trouble » est prévue<sup>5</sup>. L'exercice de la justice et l'épuration n'y sont par contre pas inclus, hormis pour les militaires.

La politique gouvernementale relative au devenir des FFI place les régions militaires au cœur du jeu. La décision du 28 août 1944 de suppression des états-majors régionaux FFI se fonde sur leur remplacement par les nouvelles régions militaires. Leurs commandants sont d'ailleurs chargés d'encadrer l'intégration des FFI dans l'armée au titre des décrets des 19 et 20 septembre 1944.

### **La confrontation avec le COMAC**

Avec l'aval du Parti communiste et en réaction à la décision gouvernementale du 28 août 1944, le COMAC promeut un contre-projet de levée d'une « armée nationale populaire », reposant sur la supériorité numérique supposée des FFI vis-à-vis des divisions armées en Afrique du Nord. Faute de pouvoir représenter à lui seul l'ensemble des résistants, le Parti communiste est toutefois contraint à un revirement complet entre septembre et novembre 1944<sup>6</sup>. Les membres du COMAC n'obtiennent en effet que quelques concessions visant à les canaliser.

Le gouvernement dicte son rythme de bout en bout. La décision du 28 août de dissolution des états-majors FFI force ceux-ci à se positionner. Les décrets des 19 et 20 septembre contraignent ensuite le COMAC à choisir entre un retour dans les rangs ou une voie illégale incompatible avec toute participation à la refondation d'une armée nationale. Enfin, le 11 octobre, la décision de création d'une Direction des FFI

---

<sup>4</sup> Le numéro 7 n'est pas attribué. Le numéro 19 correspond à l'Algérie. La Corse relève de la 15<sup>e</sup> Région (Marseille).

<sup>5</sup> SHD, département Terre (SHDT), cote 7P41 : Dossier de commandant régional, 21/06/1944.

<sup>6</sup> Philippe Buton, *Les lendemains qui déchangent. Le Parti communiste français à la Libération*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1993, 352 p.

au sein du ministère de la Guerre achève la manœuvre, en offrant une porte de sortie au COMAC mais bien en-deçà des espérances initiales de ses membres.

Concernant les régions militaires, le COMAC, qui souhaitait une stricte correspondance avec les régions FFI, doit déchanter. Le gouvernement impose une nouvelle géographie régionale. Si dans l'ex-Zone Sud les périmètres des nouvelles régions correspondent globalement à ceux des régions FFI de l'été 1944 (voir la carte B), il n'en va pas de même dans l'ex-Zone Nord, où les territoires sous l'autorité des états-majors FFI sont découpés entre plusieurs régions.

Le COMAC est en outre handicapé par la faiblesse de son audience régionale. Il dispose en septembre 1944 de relais fidèles en Bretagne (avec Claude Jaeger, alias *Michelin*), à Limoges (avec Maurice Rousselier, alias *Rivier*) ou à Toulouse (avec Serge Asher, alias *Ravanel*). Mais du fait des coupures imposées par le front et des vides laissés par la répression, il n'a que peu d'emprise dans le Sud-Est, le Nord-Est ou l'Aquitaine. Depuis Limoges, Maurice Rousselier n'a pas hésité à critiquer le « manque de liaison » des organes parisiens « sensiblement coupé[s] des FFI Zone Sud » et ne donnant pas « des directives s'appuyant sur la pratique<sup>7</sup> ».

Le COMAC apparaît notamment en net déphasage avec les réalités régionales lorsqu'il diligente dans le Morvan un émissaire (Georges Beaufiles, alias *Drumont*) pour coordonner la lutte contre les colonnes allemandes en retraite. Cette mission est organisée le 9 septembre, à une date où le sujet est quasiment clos et déjà traité par divers organes alliés et FFI, dont Beaufiles ne découvre l'existence qu'une fois sur place<sup>8</sup>. De même, le COMAC ne met pas à profit la fronde tentée à Rennes par Claude Jaeger. Le 6 septembre, ce dernier diffuse une véhémement motion de soutien au COMAC, rejetant en bloc les décisions gouvernementales<sup>9</sup>. Or le COMAC, qui ne dispose alors d'aucun moyen radio, ne retransmet cet envoi aux autres régions que le 14 septembre<sup>10</sup>. Il est alors trop tard pour enclencher un mouvement tandis que le général de Gaulle enchaîne des visites décisives dans le Sud-Est et le Sud-Ouest.

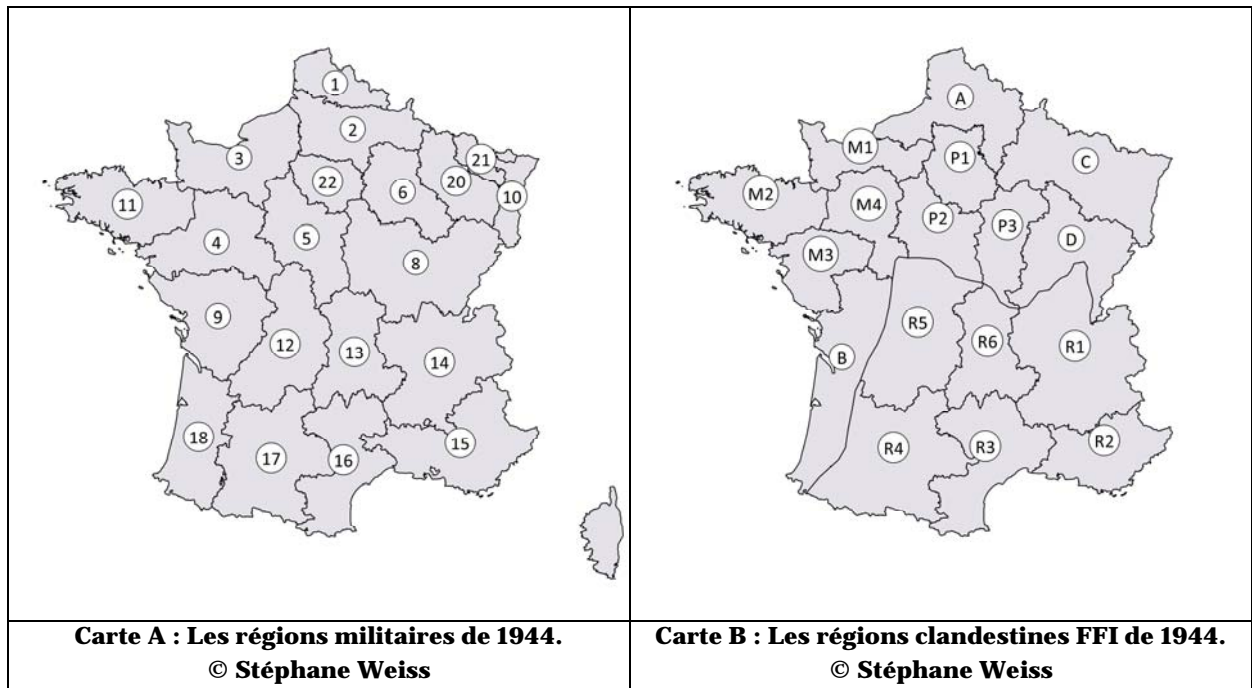
---

<sup>7</sup> Archives départementales de Seine Saint-Denis (AD93), cote 304J8 : Note du colonel Rousselier, 19/09/1944.

<sup>8</sup> SHDT 13P14 : EMN FFI, ordre d'opérations du colonel Drumont, 9/09/1944.

<sup>9</sup> SHDT 8P9 : État-major de la Région M, lettre du colonel Michelin, 6/09/1944.

<sup>10</sup> Pierre Durand, *Joseph et les hommes de Londres*, Paris, Éditions Le temps des cerises, 1994, p. 245 : EMN FFI, note n° 506, 14/09/1944.



## De la théorie à la pratique

Le gouvernement d'Alger définit le cadre normatif des nouvelles régions militaires en juin 1944. La désignation des commandants régionaux n'est toutefois entamée qu'au mois d'août 1944. Afin d'installer les nouvelles régions militaires, le gouvernement envoie des *missi dominici*. Ces émissaires interviennent après le départ des Allemands. Ils œuvrent distinctement des délégués militaires régionaux (DMR), alors en fin de mission. Le Nord de la Loire et l'Ouest sont concernés par les missions du colonel Pierre de Chevigné et du lieutenant-colonel Jacques Rollot, diligentés depuis Londres par l'État-major Guerre du général Roger Noiret (subordonné au général Pierre Koenig, délégué militaire pour le Nord de la France). L'ancienne Zone Sud relève de la Délégation militaire du théâtre d'opération Sud (DMOS) du général Gabriel Cochet, opérant depuis Alger. Il convient enfin de mentionner une mission d'inspection régionale confiée à Jacques Chaban-Delmas, ex-Délégué militaire national.

### Les avatars de la liste des commandants régionaux

Une première liste de commandants régionaux est élaborée en août 1944 à Londres sous l'égide du général Koenig. Elle regroupe 17 noms proposés le 8 août par le général Georges Revers, commandant l'Organisation de résistance de l'Armée (ORA), et Roland Prè, délégué civil pour la zone Nord<sup>11</sup>. Elle est transmise le 17 août à Alger. Exclusivement composée d'officiers d'active, elle met en lumière l'instabilité des flux informationnels dans les cercles clandestins. Ainsi, pour la région de Montpellier, le titulaire envisagé, le colonel Germain Bonnefont, a été déporté en juin 1944, ce que le général Revers ignore visiblement. Les échanges par messages codés génèrent en outre de multiples variations dans les retranscriptions. À titre d'exemple, le

<sup>11</sup> SHDT 1K298 : Liste des commandants régionaux, 8/08/1944.

commandant Joseph Lelaquet, proposé pour piloter la nouvelle 15<sup>e</sup> Région (Marseille), est dénommé tantôt *Leluquet* (8 août), tantôt *Lecaquet* (17 août). Ces coquilles ne sont pas anecdotiques : concernant la 12<sup>e</sup> Région (Limoges), la déformation est telle que l'intéressé, le colonel Raymond Chomel, ne se reconnaît plus, une fois son patronyme altéré en *Lhomme*.

Alger prend la main avec une nouvelle liste diffusée le 4 septembre. Neuf nouveaux noms sont annoncés, dont sept correspondent à des officiers en poste en Grande-Bretagne, en Afrique du Nord ou au Levant. Loin d'être stabilisée, cette liste connaît encore des évolutions. Une nouvelle version est établie à la date du 30 septembre, avec la modification de dix noms sur vingt<sup>12</sup>.

### Les émissaires gouvernementaux

Pierre de Chevigné est à pied d'œuvre en Normandie dès le 13 juin, à une période où la crainte d'un gouvernement militaire allié est encore d'actualité. Il opère ensuite en Bretagne, avant de gagner Angers puis la région parisienne. La mission de Pierre de Chevigné est doublée à la mi-août, avec la constitution d'une seconde équipe confiée au lieutenant-colonel Jacques Rollot, ex-cadre de l'Organisation civile et militaire (OCM) en région bordelaise. Le premier se voit chargé de l'axe Paris-Chalons-Nancy, tandis que le Centre-Ouest et le Sud-Ouest échoient au second. Chacun dispose d'un petit état-major et d'une voiture radio.

Après la libération de Paris, Jacques Chaban-Delmas a rejoint le cabinet ministériel d'André Diethlem. Du 5 au 10 septembre, il effectue un périple d'inspection des régions du Sud-Ouest et du Massif central « avec pleins pouvoirs pour réorganiser les régions militaires<sup>13</sup> ». Les aires d'intervention de Rollot et Chaban-Delmas se sont chevauchées sans coordination. À titre d'exemple, arrivant à Bordeaux le 14 septembre, Rollot y conteste la nomination du responsable de la 18<sup>e</sup> Région militaire, le colonel Joseph Druilhe, pourtant désigné par Chaban-Delmas une semaine auparavant.

Gabriel Cochet est un officier supérieur de l'Armée de l'Air. Il a engagé une activité résistante dès 1941, bien que n'ayant initialement pas dissimulé sa proximité avec le gouvernement de Vichy. Il a rejoint Alger en 1943. En avril 1944, il est nommé délégué militaire pour le théâtre d'opérations Sud, soit une fonction théoriquement équivalente à celle du général Koenig pour la Zone Nord<sup>14</sup>. Dans les faits, la mise sur pied de la Délégation militaire du théâtre d'opération Sud (DMOS) se heurte à de multiples obstacles : refus du ministère de la Guerre d'affecter le personnel militaire souhaité, absence de connexion avec les services secrets et aucune dotation en moyens radio. Pire, alors que l'installation des nouvelles régions militaires figure parmi ses missions, Cochet se voit refuser sans explication la communication de la liste des commandants désignés par le ministère de la Guerre. Œuvrant en Provence à partir du 16 août 1944, la DMOS opère « totalement dominé[e] par les conditions matérielles<sup>15</sup> ». Malgré ces difficultés, Cochet et ses équipes incomplètes parviennent à établir des contacts avec les autorités civiles et FFI dans le quart Sud-est, à Montpellier, Toulouse et Clermont-Ferrand. Le 16 septembre, lors de la visite du

<sup>12</sup> SHDT 7P41 : Note n° 42/EMA-1 du général Noiret, 4/09/1944.

SHDT 8P8 : Liste des commandants des régions militaires, 30/09/1944.

<sup>13</sup> Jacques Chaban-Delmas, *Mémoires pour demain*, Paris, Flammarion, 1997, p. 99-109.

<sup>14</sup> Sébastien Albertelli, Johanna Barasz, « Un résistant atypique : le général Cochet, entre vichysme et gaullisme », *Histoire@Politique*, 2/2008 (n° 5), [en ligne : <https://www.histoire-politique.fr/index.php?numero=05&rub=autres-articles&item=39>, consulté le 20 février 2018].

<sup>15</sup> SHDT 8P7 : Rapport du général Cochet sur l'activité de la DMOS, non daté.

général de Gaulle à Toulouse, Cochet est informé de la cessation de sa mission, ce qu'il vit comme une disgrâce.

Le chef du gouvernement et son ministre de la Guerre procèdent directement à des arbitrages lors de leurs passages au sein des régions libérées. Entre le 20 août et la mi-novembre, le général de Gaulle visite douze régions de province. André Diethelm mène ses propres déplacements, par exemple le 25 septembre à Dijon, le 27 à Limoges.

## Modalités d'installation

Contrairement aux commissaires de la République, l'installation effective des commandants des régions militaires ne suit pas immédiatement la libération des chefs-lieux concernés. Neuf commandants régionaux sur vingt ne prennent leurs fonctions qu'après le 15 septembre, parfois plusieurs semaines après la libération de leurs régions.

Au moment où leur présence est requise en métropole, certains sont encore en Afrique ou au Levant. Ainsi en est-il du général Robert Astier de Villatte, initialement proposé pour la 18<sup>e</sup> Région bordelaise : alors que Bordeaux est libérée dès le 29 août, il se trouve encore à Marrakech le 11 septembre et reçoit finalement une autre affectation<sup>16</sup>. Au sortir de la clandestinité, d'autres officiers ne sont pas au courant de leur nomination. Tel est le cas du colonel Raymond Chomel, désigné pour la région de Limoges (12<sup>e</sup> Région) puis pour celle de Poitiers (la 9<sup>e</sup>). Ce cadre de l'ORA n'est informé de ses affectations successives que les 6 et 14 septembre, deux semaines après la libération des chefs-lieux concernés, tandis qu'il est déjà absorbé par d'autres fonctions.

## L'action du colonel de Chevigné au nord de la Loire

Pierre de Chevigné arrive en Normandie le 13 juin. Il opère depuis Bayeux avec un personnel initialement limité, complété par des recrutements effectués sur place. Il jette les bases de la nouvelle 3<sup>e</sup> Région militaire, avec le souci de marquer la souveraineté française dans tous les domaines militaires. De Chevigné décrit son activité comme une « expérience de laboratoire », profitable pour l'avenir car elle permet de mettre au point des dispositions opposables aux Alliés et à appliquer au fur et à mesure de la libération de nouveaux territoires<sup>17</sup>.

Cette activité directive se déploie dans un environnement normand où les FFI sont politiquement marginaux. Tel n'est pas le cas en Bretagne (nouvelle 11<sup>e</sup> Région), où De Chevigné est envoyé le 10 août. Arrivant à Rennes, il se trouve confronté à la présence prégnante de l'état-major régional FFI, dirigé par Claude Jaeger (colonel *Michelin*), accompagné d'un émissaire du COMAC, Georges Beaufils (colonel *Drumont*). De Chevigné entend installer un commandant régional en la personne du général Agathon Deligne, venant d'Alger sans aucune expérience du sujet des FFI. Or son arrivée est vigoureusement contestée par Jaeger et Beaufils. Ils proposent leur propre candidat, le général Marcel Allard, organisateur de l'Armée secrète en Bretagne. Ils sollicitent directement le général Koenig en ce sens<sup>18</sup>.

---

<sup>16</sup> Les mentions sur les officiers cités proviennent des dossiers individuels conservés au SHD (séries 13Yd et 14Yd).

<sup>17</sup> SHDT 8P8 : Comptes rendus d'activité du colonel de Chevigné, juin et juillet 1944.

<sup>18</sup> P. Durand, *op. cit.*, p. 26-28.

De Chevigné ne reste que trois jours à Rennes, sans que la situation ne se décante. Peu après son départ, le général Koenig valide la nomination du général Allard comme second du général Deligne. Ce dernier entre parallèlement en conflit avec un autre émissaire de Londres, le colonel Albert Éon, chargé de l'encadrement des FFI bretons opérant aux côtés des forces américaines. Cette situation conduit au dépaysement de Deligne : le 3 septembre, il est repositionné à la tête de la nouvelle 1<sup>re</sup> Région militaire, à Lille, tout juste libérée. Ce faisant, le commandement de la 11<sup>e</sup> Région militaire échoit le 4 septembre au général Allard : la volonté des cadres FFI régionaux l'a emporté.

Quittant Rennes dès le 13 août, Pierre de Chevigné opère ensuite à Angers où il s'occupe successivement de l'installation de la nouvelle 4<sup>e</sup> Région angevine puis de celle de la 5<sup>e</sup> Région (Orléans). La désignation du commandant de la 4<sup>e</sup> Région est révélatrice d'une action en partie improvisée. Dans un premiers temps, De Chevigné recrute sur place un commandant provisoire, le colonel Aimé Le Tacon, dans l'attente de l'arrivée du titulaire désigné à Alger, le général en retraite Denis Clouet des Pesruches. Or celui-ci ne se présente pas. Le colonel Le Tacon reste en place jusqu'au 10 septembre, date de nomination du général Louis Hary. Ce dernier, lié au mouvement Libération Nord, a œuvré durant l'insurrection parisienne aux côtés de Jacques Chaban-Delmas : sa désignation à Angers permet d'y disposer d'un relais sûr. Une attention particulière est naturellement accordée à la région de Paris, regroupant les départements de la Seine, de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne. Le général Koenig a été désigné dès le 21 juillet pour la commander. Précédé par le colonel de Chevigné qui entre dans Paris avec le général Leclerc, Koenig prend ses fonctions le 27 août, avec pour adjoint le général Revers. Son état-major cohabite durant plusieurs semaines avec celui d'Henri Rol-Tanguy, sur fond de tensions entre le gouvernement et le COMAC. L'apaisement s'installe toutefois progressivement. Rol-Tanguy va travailler sans ambiguïté avec l'état-major de Koenig, tandis que ses services y sont progressivement intégrés<sup>19</sup>.

Aux premiers jours de septembre, le colonel de Chevigné quitte Paris pour Châlons-sur-Marne, siège de la 6<sup>e</sup> Région, où il installe le colonel Pierre Puccinelli. Bien que proposé dès le 8 août par le général Revers, cet officier, qui a œuvré au sein de l'état-major régional FFI de Paris, n'apprend sa désignation que le 4 septembre. Ce fait illustre à nouveau les difficultés de circulation des informations au sortir de la clandestinité. À partir du 6 septembre, De Chevigné guette un possible accès vers Nancy, siège de la 20<sup>e</sup> Région lorraine. L'épisode de la 4<sup>e</sup> Région s'y répète : le colonel René Marchand, titulaire désigné par Alger, ne se présente pas. De Chevigné installe finalement un commandant de substitution en la personne de Gilbert Hirsch-Ollendorf, alias *Grandval*, jusqu'alors commandant régional FFI.

Parallèlement, le 1<sup>er</sup> octobre, le général René Chouteau, suppléant du général Koenig à Londres, se voit confier la 8<sup>e</sup> Région (Dijon). Concernant les 10<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup> Régions de Metz et de Strasbourg non encore libérées, deux officiers généraux provenant d'Afrique du Nord engagent un travail préparatoire durant le mois d'octobre à Paris puis Nancy : le général André Dody (21<sup>e</sup>) et le général Jacques Schwartz (10<sup>e</sup>). Ils prennent pied à Metz et à Strasbourg à la fin du mois de novembre.

---

<sup>19</sup> Roger Bourderon, *Rol-Tanguy, des Brigades internationales à la Libération de Paris*, Paris, Éditions Tallandier, 2013, p. 490-515.



## L'ex-Zone Sud : les déboires du général Cochet

Au sein de l'ex-Zone Sud, l'installation des commandants régionaux incombe à la DMOS du général Cochet. Or, on l'a vu, celui-ci s'est vu refuser la communication des noms des titulaires. Contraint d'agir à l'aveugle, Cochet valide des situations déjà acquises : celles des commandants FFI en place. Le 5 septembre, il charge ainsi le colonel FFI Serge Asher (*Ravanel*) de la 17<sup>e</sup> Région toulousaine, sur le ressort de la Région FFI R4. Il procède de même pour les colonels Collin et Descour à la tête des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> Régions (Clermont-Ferrand et Lyon), dans la continuité de leurs fonctions FFI. Il désigne des commandants départementaux, non sans difficultés :

« [Contraint de] faire appel à du personnel local, je devais ou bien puiser dans les FFI, et il était alors incompetent, ou bien rappeler des officiers de l'active, mais alors je provoquais des conflits, ces officiers étant presque tous demeurés inactifs et se trouvant par suite dépourvus d'autorité [...] à l'exception du Var et de la 14<sup>e</sup> Région où les personnes désignées par moi se trouvaient être des officiers d'active en même temps que des chefs FFI<sup>20</sup>. »

Cochet entre par ailleurs en conflit avec les commissaires régionaux de Lyon et de Marseille, dont il considère qu'ils empiètent sur ses prérogatives. Il se plaint également du manque de coopération de l'état-major du général de Lattre, omniprésent dans les régions parcourues par son armée. Ainsi, les 2 et 5 septembre, le général de Lattre de Tassigny prend directement contact avec les responsables FFI de Montpellier puis de Lyon, en soufflant la priorité à Cochet. Quant à la seule occasion offerte à Cochet pour rendre compte au général de Gaulle, le 16 septembre à Toulouse, elle tourne au désaveu, avec l'annonce de la fin imminente de sa mission, effective le 2 octobre.

## Le Sud-Ouest et Massif central : des choix par défaut

À l'occasion de sa visite toulousaine et bordelaise, les 16 et 17 septembre, le général de Gaulle éclaircit la situation des 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> Régions : recadrage ferme des responsables FFI, confirmation d'un commandant régional pour Bordeaux (le colonel Druilhe), annonce de l'arrivée du général Philibert Collet pour Toulouse et mise sur la touche du général Cochet.

Quatre régions restent toutefois dans le flou après le 25 septembre, sans commandant régional reconnu par le ministère de la Guerre : la 9<sup>e</sup> Région (Poitiers), la 12<sup>e</sup> (Limoges), la 13<sup>e</sup> (Clermont-Ferrand) et la 16<sup>e</sup> (Montpellier). Le commandement y est de fait assuré par des responsables FFI, en partie liés au COMAC. À Clermont-Ferrand et Montpellier, les intéressés ont profité du manque de prérogatives du général Cochet. À Poitiers et à Limoges, ils ont eu le champ libre, du fait de l'arrivée tardive du lieutenant-colonel Rollot, qui n'aborde ces deux régions qu'à la mi-septembre.

En 16<sup>e</sup> Région, le colonel Henri Zeller, ex-coordonateur de l'ORA dans le Sud-Est, est désigné commandant régional le 19 septembre. Son installation ne prend cependant corps que le 1<sup>er</sup> novembre car la place a été occupée par le commandant régional FFI, Gilbert de Chambrun. Il ne la cède qu'après une consultation du COMAC.

Dans les trois autres régions, le ministère se résout à la reconnaissance des chefs FFI en place. Le 27 septembre, à Limoges, André Diethelm adoube le colonel FFI Maurice Rousselier à la tête de la 12<sup>e</sup> Région, établie sur le même ressort que la Région FFI R5 qu'il a pilotée durant les mois précédents. Cette reconnaissance a été préparée par le

<sup>20</sup> Rapport du général Cochet..., doc. cit.

lieutenant-colonel Rollot moyennant des gages sur le maintien de l'ordre. Une solution similaire émerge à Poitiers le 2 octobre. En présence de Rollot, les cadres FFI régionaux y confient collégialement la 9<sup>e</sup> Région à leur pair le plus élevé en grade : le lieutenant-colonel Maurice Fourrier, un officier révoqué par Vichy en 1941.

En 13<sup>e</sup> Région (Clermont-Ferrand), l'état-major régional est dirigé jusqu'en février 1945 par des cadres FFI : le colonel Jean André Garcie (ex-commandant FFI du Puy de Dôme), secondé par le colonel Roger Fayard (ex-commandant régional pour l'ORA). La continuité avec la période FFI est manifeste, sachant que le commissaire régional de la République, Henri Ingrand, est lui-même l'ex-commandant régional FFI.

## Profils

Le 1<sup>er</sup> novembre 1944, tous les commandants des nouvelles régions militaires sont en place. Onze des vingt titulaires ont une activité résistante attestée. Neuf ont exercé des responsabilités clandestines de premier ordre, dont deux commandants de régions FFI (Maurice Rousselier, Gilbert Hirsch-Ollendorf), un cadre interrégional de l'ORA (Henri Zeller) et un chef d'état-major régional (Marcel Descour). Douze étaient présents en métropole le 6 juin 1944. Les huit autres exerçaient des fonctions en Afrique du Nord, au Levant ou en Grande-Bretagne, dont deux figures majeures de la France libre : le général Paul Legentilhomme, chargé en août de la 3<sup>e</sup> Région normande, et le général Koenig, à qui Paris est confiée. Douze des titulaires étaient officiers généraux lors de leur désignation. À l'inverse deux autres sont des officiers subalternes portant le grade de colonel FFI du fait de leurs responsabilités clandestines (Rousselier, Descour). Respectivement âgés de 30 et 44 ans en 1944, ils sont aussi les benjamins de ce panel.

L'étude des commandants des subdivisions départementales n'est pas aisée. Aucune liste globale n'est conservée. Il convient de mentionner le cas de la Seine (Paris). Le poste est confié au colonel Moïse Duché, qui a œuvré pendant la période clandestine dans l'entourage du général Revers.

## Normalisation

Une normalisation des situations régionales est acquise au début de l'année 1945, après la canalisation de certaines velléités. Celles-ci laissent progressivement la place à un quotidien essentiellement administratif.

## Canalisations

En septembre 1944, à Toulouse, Serge Asher (*Ravanel*) se fait le héraut des revendications du COMAC, à l'image d'une déclaration affirmant le droit des FFI à commander l'armée<sup>21</sup>. Victime d'un accident à la fin du mois de septembre, il ne peut poursuivre ses fonctions. En octobre, l'arrivée du général Collet, annoncée par le général de Gaulle le 16 septembre, s'opère sans heurt, d'autant qu'il conserve auprès de lui une part des cadres FFI régionaux.

À Limoges, faute d'alternative, le ministre confirme Maurice Rousselier à la tête de la 12<sup>e</sup> Région. Son activité constitue la tentative la plus tangible de mise en œuvre du programme du COMAC : établissement d'un régime de solde égalitaire, projet d'organisation de divisions FFI. La portée de son action est toutefois rapidement

---

<sup>21</sup> Archives nationales, cote 3AG4 34 : Ordre du jour du colonel Ravanel, 22/09/1944.

limitée, au fur et à mesure de la réduction des effectifs FFI (initialement 35 000 hommes) à ses ordres. Ceux-ci sont en effet siphonnés au fil de demandes ministérielles de renforts et de transferts vers d'autres commandements. Rousselier conserve son commandement jusqu'au 8 avril 1945.

À Poitiers, des tensions s'accumulent entre Maurice Fourrier et le commissaire de la République, Jean Schuhler. Pour y mettre fin, le ministère désigne le 30 novembre un nouveau commandant régional, le général Paul Angenot, un ancien de la France libre. Il se rend à Poitiers le 1<sup>er</sup> décembre. En réponse, une manifestation houleuse est organisée le 2 par l'entourage de Fourrier pour récuser le commissaire Schuhler. Le général Angenot prend néanmoins ses fonctions et conserve Fourrier comme chef d'état-major, jusqu'à son décès accidentel le 1<sup>er</sup> février.

### **Au quotidien**

L'intégration des FFI dans l'armée se déroule sous l'égide des nouvelles régions militaires : mise en œuvre des campagnes d'engagement, contrôle des armes et organisation en bataillons de marche. Ces mesures s'accompagnent d'une forte décade des effectifs FFI maintenus sous les drapeaux : le taux de retour à la vie civile atteint par exemple 60 % en 14<sup>e</sup> Région (Lyon) et varie entre 20 et 68 % dans les départements de la 9<sup>e</sup> Région (Poitiers).

Hormis à Marseille où l'état de siège est décrété en décembre 1944 sur fond de troubles sociaux, les commandants des régions militaires n'ont guère à intervenir pour le maintien de l'ordre. Des unités prélevées sur la 1<sup>re</sup> Armée reçoivent des missions de souveraineté à Bordeaux et à Toulouse : tenir ostensiblement garnison, mener des opérations de police<sup>22</sup>. En l'absence de troubles, ces missions prennent cependant fin dès décembre 1944.

Dans les régions où les Alliés sont implantés (nord de la Loire et Sud-Est), les relations établies avec ces derniers à l'échelon local portent sur le partage plus ou moins harmonieux des infrastructures militaires (bâtiments, camps), la gestion des biens réquisitionnés et la sécurité. Les régions militaires sont en effet chargées de la garde des voies de communication. Dès octobre 1944, onze régions fournissent dans ce but trente bataillons mis à la disposition du haut commandement allié. Hors des zones de front, la garde des frontières leur incombe aussi, ainsi que la gestion des prisonniers allemands au fur et à mesure du transfert des camps alliés sous responsabilité française.

Les régions militaires jouent également un rôle opérationnel lors de la crise générée par les offensives allemandes des Ardennes et d'Alsace en décembre 1944 et janvier 1945. L'état-major de la 21<sup>e</sup> Région (Metz) est ainsi chargé de piloter un cordon de bataillons mis en alerte le long des frontières belges et luxembourgeoises dans l'hypothèse d'une percée allemande sur la Meuse. De même, l'état-major de la 10<sup>e</sup> Région organise la défense rapprochée de Strasbourg du 1<sup>er</sup> au 5 janvier 1945, avec ses maigres moyens, le temps de l'arrivée des troupes de la 1<sup>re</sup> Armée.

Les régions militaires servent de chevilles ouvrières pour le plan de réarmement annoncé par le gouvernement le 30 novembre 1944. Le gisement des bataillons de marche FFI s'avérant insuffisant, elles doivent organiser de nouvelles levées de troupe : rappels de réservistes, appel des jeunes gens nés en 1923... Parallèlement, les régions assurent l'alimentation en renforts de la 1<sup>re</sup> Armée et des fronts secondaires (Alpes et Atlantique). Elles mènent ces différentes tâches avec des services limités et

---

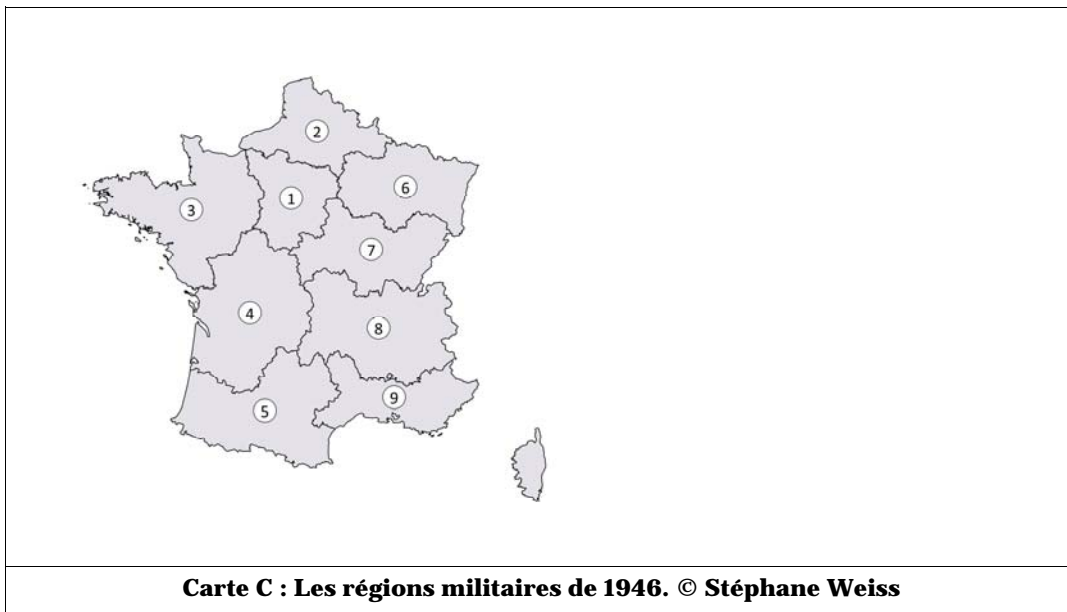
<sup>22</sup> Stéphane Weiss, « L'engagement de troupes nord-africaines et coloniales dans le Sud-Ouest de la France en 1944-1945 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, PUF, 2013, n° 251, p. 143-161.

des moyens matériels à reconstituer *ex nihilo*. Leur fonctionnement est bureaucratique, animé par un flux de normes et d'ordres émanant de l'administration centrale du ministère de la Guerre. Comme l'énonce un rapport de novembre 1944, le remplissage des formulaires les accapare de plus en plus<sup>23</sup>.

### Sortie de guerre

Passé l'effervescence de l'automne 1944, les mutations rythment l'actualité des régions. Le 6 février 1945, Moïse Duché est désigné pour commander la 13<sup>e</sup> Région (Clermont-Ferrand), en lieu et place des anciens responsables FFI. En avril, à Limoges, Maurice Rousselier est remplacé par le général Chouteau. Celui-ci cumule ce nouveau commandement avec celui de la 8<sup>e</sup> Région, ce qui témoigne de la normalisation obtenue : il n'apparaît plus nécessaire qu'un officier supérieur siège en permanence à Limoges. Il en va de même à Toulouse (17<sup>e</sup> Région), après le décès du général Collet en avril : aucun successeur n'est désigné avant l'été. À partir de juillet 1945, les mouvements s'enchaînent, y compris vers des fonctions civiles. Gilbert Hirsch-Ollendorf est ainsi nommé gouverneur de la Sarre tandis que Maurice Rousselier rejoint la direction d'Électricité de France.

Au-delà des chefs, c'est la fonction même des régions militaires qui est réinterrogée. Leur rôle de maintien de l'ordre n'a plus lieu d'être. Leur fonction technique s'amenuise également, tandis que la fin de la guerre est synonyme de réduction drastique des effectifs sous les drapeaux. Le 18 février 1946, la métropole est réorganisée en neuf régions militaires (voir la carte C).



### Pour conclure

Malgré les controverses sur le devenir des FFI durant l'automne 1944, les régions militaires ont davantage été des lieux d'hybridation que de rapport de force. Les cadres issus de la Résistance intérieure représentent en effet la moitié des

<sup>23</sup> SHDT 6P7 : 9<sup>e</sup> Région militaire, rapport d'activité, 7/11/1944.

commandants régionaux finalement reconnus par le gouvernement, y compris certains cadres fortement liés au COMAC. Pour ces postes-clés destinés à décliner la politique militaire du gouvernement, il n'y a pas eu d'éviction de la Résistance intérieure.

Le gouvernement a été contraint d'adapter ses choix en fonction des différentes situations régionales rencontrées par ses émissaires. Mieux valait canaliser les énergies rencontrées que les rejeter, au risque de perdre le contrôle d'éléments armés dispersés sur le territoire national.

Ce faisant, les nouveaux commandants régionaux ont positivement contribué au rétablissement de l'ordre, en offrant un cadre relativement apaisé pour l'intégration des FFI dans l'Armée. Au demeurant, leur fonction de maintien de l'ordre a rapidement laissé la place à une activité plus classique, focalisée sur l'organisation et l'administration des troupes. En février 1946, la page ouverte par le décret du 9 juin 1944 sur les régions militaires a été tournée, avec l'adoption d'une armature territoriale allégée, dont les cinq actuelles zones de défense sont les héritières.